

Première séance, mardi 11 octobre 2022

Présidence de Jean-Pierre Doutaz (Le Centre/Die Mitte, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Ouverture de la session		
		Communications		
		Motion d'ordre	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Nicolas Kolly
2021-GC-209	Mandat	2021-GC-209 Mandat Prolongement de l'augmentation du taux de subventionnement (50%) pour les rénovations énergétiques	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Benoît Rey Daniel Bürdel Antoinette de Weck Christel Berset Julien Vuilleumier Sébastien Dorthe Nicolas Kolly François Ingold David Bonny Hubert Dafflon <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2022-GC-61	Motion	Fribourg sans « blackout » électrique	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Hubert Dafflon Christian Clément <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2020-GC-31	Loi	Révision de la Loi sur le Grand Conseil	Première lecture (suite)	<i>Rapporteur-e</i> Solange Berset <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2022-GC-164	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine	Scrutin uninominal	
2022-GC-165	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Veveyse	Scrutin uninominal	
2022-GC-166	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Singine	Scrutin uninominal	
2022-GC-167	Election judiciaire	Assesseur-e (comptabilité) auprès de la Justice de paix de la Sarine	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Nicolas Galley, Bernadette Mäder-Brühlhart, Bruno Marmier, Erika Schnyder, Jean-Daniel Wicht, Estelle Zermatten, Simon Zurich.

MM. Romain Collaud et Jean-François Steiert, conseillers d'Etat, sont excusés.

Ouverture de la session

Communications

Président du Grand Conseil. Je vous rappelle que l'accès au bâtiment de l'Hôtel cantonal se fait désormais par le rez-de-chaussée et qu'il est interdit de fumer et de vapoter dans ces locaux.

Le mercredi 12 octobre, à l'issue de la séance du Grand Conseil, le Club agricole se réunira au restaurant de la Couronne, rue du Pont-Muré 10, et celui de la durabilité à la salle Felder, avec un atelier consacré au thème de l'énergie.

Pour vous connecter à Internet, nous vous remercions d'utiliser le wifi Etat FR / Staat FR. La puissance du réseau a été augmentée grâce à l'ajout de deux antennes. Le réseau a été testé cette semaine. La création de points d'accès avec les téléphones mobiles créera des interférences et risque ainsi de perturber le signal des antennes wifi. En cas de problèmes rencontrés lors de l'utilisation d'Internet, vous pourrez vous adresser directement à M. Christophe Dupasquier, par courriel ou physiquement. Il se trouve dans la salle Susanna. Nous attirons votre attention sur le fait que le réseau sera sous surveillance durant toute la session d'octobre. Ainsi, nous pourrons nous assurer de son bon fonctionnement. Nous remercions de votre collaboration.

Lors des prises de parole, le micro cesse de fonctionner après cinq minutes. Il devrait clignoter pendant les 15 dernières secondes, mais cela ne fonctionne pas encore. Ce petit problème doit encore être réglé.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Motion d'ordre

Prise en considération

Président du Grand Conseil. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre demandant le retrait du point 5 de l'ordre du jour, soit la motion intitulée "Décret d'étude pour la prospection préalable à la géothermie profonde". Je vais ouvrir la discussion sur cette motion d'ordre et passer la parole à son auteur, M. le Député Nicolas Kolly.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). J'ai effectivement constaté qu'il y avait un certain nombre de discussions par rapport à cette motion demandant un crédit pour les études préliminaires par rapport à la géothermie profonde. Dans la réponse du Conseil d'Etat, il est avancé que si cette motion était acceptée, le canton de Fribourg se priverait de subventionnements fédéraux à hauteur de 60 %. Or, je pense que tel n'est pas le cas. Nous pouvons bien avoir un subventionnement complémentaire du canton pour la part non subventionnée par la Confédération, mais ce n'est pas l'idée des motionnaires de perdre un subventionnement de la Confédération à 60 %, bien au contraire. Il faut donc clarifier cet aspect.

Le deuxième élément à élucider est le suivant: nous sommes d'avis que les études très préliminaires dont nous demandons le lancement du financement par le canton touchaient des éléments non financés par la Confédération. J'ai relu toutes les ordonnances, ce n'est pas si clair de savoir ce qui est subventionné et ce qui ne l'est pas. Nous avons donc besoin de clarifications de la Confédération, surtout par rapport à ces subventionnements. Si nous perdons des subventionnements de la Confédération, cette motion sera retirée. Si c'est le Conseil d'Etat, cet instrument pourra être transformé en un autre type d'instrument parlementaire. Si le Conseil d'Etat a répondu de manière erronée au Grand Conseil, ce dernier sera en possession des informations pertinentes pour se déterminer.

Le but de la motion est de souligner que la géothermie profonde est une source d'énergie importante pour la transition énergétique, surtout par rapport à la plus-value hivernale qu'elle peut amener, et qu'il faut donc que les pouvoirs politiques, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, prennent le lead du lancement des travaux par rapport à cette nouvelle source d'énergie,

pour éviter des difficultés que d'autres sources d'énergie et d'autres projets ont connues dans le passé. Pour ces raisons, je vous propose de retirer cette motion de l'ordre du jour. Nous allons clarifier certains points en discutant avec le Conseil d'Etat ou à Berne. Lorsque ces points auront été clarifiés, le Grand Conseil pourra se déterminer. Il pourrait y avoir un retrait total de la motion qui serait remplacée par un autre instrument parlementaire. Je vous remercie donc d'accepter cette motion d'ordre.

> Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est acceptée par 99 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur de la motion d'ordre:

Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Ingold François (FV,VEA / GB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Ghielmini Krystenbühl Paola (SC,VEA / GB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Mauron Pierre (GR,PS / SP). *Total: 99.*

Mandat 2021-GC-209

2021-GC-209 Mandat Prolongement de l'augmentation du taux de subventionnement (50%) pour les rénovations énergétiques

Auteur-s:	Rey Benoît (VEA/GB, FV) Bürdel Daniel (Le Centre/Die Mitte, SE) de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV) Berset Christel (PS/SP, FV) Vuilleumier Julien (VEA/GB, FV) Dorthe Sébastien (PLR/PVL/FDP/GLP, SC) Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC) Ingold François (VEA/GB, FV) Bonny David (PS/SP, SC) Dafflon Hubert (Le Centre/Die Mitte, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Dépôt:	17.12.2021 (BGC février 2022, p. 511)
Développement:	17.12.2021 (BGC février 2022, p. 511)
Réponse du Conseil d'Etat:	13.09.2022 (BGC octobre 2022, p. 2958)

Prise en considération

Ingold François (VEA/GB, FV). Mon seul lien d'intérêts est ma maison que je suis en train de rénover, énergétiquement. J'ai bien bénéficié d'une promesse de soutien, mais avant le plan de relance. Je n'ai donc pas pu profiter de ce plan de relance. Néanmoins, je n'ai pas l'impression de faire partie d'une génération sacrifiée, ni d'être victime d'une injustice crasse. C'est donc avec une certaine connaissance de cause que j'ai approché certains de mes collègues pour voir ce que nous pouvons améliorer. En tous cas, que pouvons-nous faire pour rénover énergétiquement plus vite? Nous avons essayé de répondre à cette question avec ce mandat.

Pour rappel, nous rénovons à peu près 1 % du parc immobilier par année. Ce n'est clairement pas assez rapide. Si nous continuons ainsi, nous aurons peut-être rénové tout le parc immobilier d'ici à 2100. Ce n'est pas notre idée. Si nous prenons une voiture qui roule 50 000 km par année et qui consomme six litres au 100, cela fait 3000 litres d'essence. C'est l'équivalent de la consommation d'une maison pas très bien isolée sur une année. Concrètement, nous pourrions comparer une maison mal isolée à une voiture qui ferait 200 km par jour pour rien. C'est donc dans cette perspective que nous avons essayé de trouver une solution.

L'argumentaire du Conseil d'Etat est très bon. Techniquement, il n'y a rien à redire, il est excellent. Néanmoins, j'ai l'impression, semble-t-il partagée par un certain nombre de mandataires, que cela manque un peu d'ambition. On fait un peu comme d'habitude. Mais on aimerait bien que cela aille un peu plus loin. J'aurais pu entendre, au mois de janvier, qu'on maintienne le subventionnement. Mais aujourd'hui, nous avons l'explosion des taux hypothécaires, multipliés par trois, voire quatre, sur dix ans. Nous avons aussi la matière première qui augmente, tout comme le prix de l'énergie, de 100 %. Nous avons une pression budgétaire sur les ménages assez élevée et la situation ne va pas aller en s'améliorant les prochains mois. Si le nombre de rénovations à ce jour est stable, à très court terme, il va baisser. Je regrette que le Conseil d'Etat ne nous ait pas proposé de meilleures idées. Je suis ouvert à toutes bonnes idées. Il aurait pu nous proposer un taux inférieur, ce qui n'a pas été le cas. J'aurais pu comprendre qu'on mette un taux inférieur de 10, 20, 30 % pour motiver. Le Conseil d'Etat aurait pu nous proposer, par exemple, un système clair qui permet, lorsqu'on constate une diminution du taux de rénovation, d'injecter un peu plus d'argent. Cela aurait été une possibilité. Je regrette que cela n'ait pas été le cas.

J'aimerais aussi répondre à un argument du Conseil d'Etat qui reconnaissait ne pas avoir le temps de tout faire. Or, ces choses doivent être planifiées. On dépose une demande, qui est traitée. Nous avons ensuite deux ans pour planifier nos rénovations. Si nous n'avons pas le temps de le faire en deux ans, nous pouvons redéposer une demande ou, en tous cas, demander une prolongation. Je me rappelle également du postulat Dorthe/Michellod sur le personnel qualifié. Le postulat était très pertinent. Il va dans le sens de ce mandat, mais on aboutit à un groupe de travail. Or, nous devons aller beaucoup plus loin que cela. Ainsi, Le groupe VERT·E·S et allié·e va accepter ce mandat. Nous vous proposons de nous accompagner en se rappelant que la perspective en 2030 est de diminuer de 50 % le taux de CO². Nous devons également trouver des moyens pour y arriver et je pense que c'est une des manières d'atteindre cet objectif.

Berset Christel (*PS/SP, FV*). Je n'ai pas de liens d'intérêts avec cet objet à part le fait que j'ai signé ce mandat. J'interviens ici au nom du groupe socialiste.

C'est vrai, les choses ont changé entre le 17 décembre 2021, moment où nous déposons ce mandat, et aujourd'hui. La crise en Ukraine est passée par là et s'est chargée de nous faire comprendre à vitesse grand V ce que les écologistes de la première heure se sont esquivés à nous faire entendre depuis longtemps: l'énergie est une ressource finie qu'il s'agit d'économiser. Et quand on sait que les bâtiments sont des gouffres énergétiques, le pas est facile à franchir: il faut renforcer à toute force le Programme Bâtiments pour assainir au plus vite notre parc immobilier.

C'est vrai, ce n'est pas si simple, et en cela, le Conseil d'Etat a raison. Les carnets de commande sont pleins, les matériaux de rénovation se font rares, et encore plus rares sont les professionnels compétents et spécialisés qu'il s'agit encore de former. Ces arguments du Conseil d'Etat pour refuser le mandat ne convainquent pourtant pas. C'est bien le Plan de relance Covid et les subventions supplémentaires qui ont poussé les propriétaires, en 2020 et 2021, à se lancer en si grand nombre dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments. Il s'agit de ne pas baisser la cadence, et même d'accélérer la transition énergétique, car le temps nous manque pour atteindre les objectifs climatiques de 2030.

Ne minimisons pas non plus l'effet symbolique d'un tel soutien étatique! Soutenir plus intensément, et sur la durée, la rénovation des bâtiments donne un message clair à la population que l'Etat prend la mesure de la situation de pénurie actuelle, qu'il se fixe une véritable priorité politique et financière et qu'il ne se contente pas d'une petite mesurette. Cela donne aussi une indication aux acteurs économiques qui peuvent orienter leurs activités en fonction de la demande croissante et oser prendre des risques en investissant dans des démarches et des procédés innovants.

La tendance actuelle en matière de rénovation énergétique peut finalement donner des perspectives intéressantes à une partie de la jeune génération. Les jeunes qui cherchent encore leur orientation professionnelle peuvent avoir le sentiment qu'il y a là quelque chose à faire contre le réchauffement climatique, contre la pénurie d'énergie qui guette. Travailler sur les toits, dans les chaufferies et dans le bâtiment en général devient porteur de sens. Plus que jamais.

Pour toutes ces raisons, le parti socialiste soutiendra ce mandat.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec intérêt du mandat visant à prolonger l'augmentation du taux de subventionnement pour les rénovations énergétiques ainsi que de la réponse apportée par le Conseil d'Etat.

Si, de prime abord, nous aurions pensé que le Conseil d'Etat avait fait la preuve de son absence de frilosité compte tenu de sa dernière campagne de communication avec la collection automne-hiver des plus beaux pulls, force est de constater qu'il est encore trop frileux lorsqu'il s'agit de prendre des décisions, certes coûteuses, mais nécessaires pour réussir cette transition énergétique. On attendait du Gouvernement cantonal qu'il mette autant d'énergie pour habiller le parc immobilier cantonal que pour se parer de ses plus beaux pulls en laine.

Face à la nécessité de se décarboner bien sûr, mais surtout afin de renforcer au maximum notre souveraineté énergétique et ainsi supprimer autant que possible nos dépendances à l'étranger en matière d'énergie, il faut continuer au pas de charge la rénovation de notre parc immobilier. Les mesures en matière de subventionnement ont fait leurs preuves et l'augmentation de 50 % du taux de subventionnement a permis d'accélérer, durant un temps donné, cette nécessaire amélioration énergétique. Il y a lieu de continuer cet effort. Nous n'allons pas encore assez vite et il n'y a pas lieu de baisser le rythme, bien au contraire.

Nous ne comprenons donc pas la frilosité du Conseil d'Etat par rapport à ce mandat interpartis du Grand Conseil. S'il est vrai que les entreprises effectuant ces travaux ont leur carnet de commandes rempli, il est faux d'indiquer qu'elles ne peuvent faire plus. Les contacts que j'ai pris avec plusieurs entreprises actives dans le secteur me l'ont confirmé. En outre, l'inflation et l'augmentation des taux d'intérêts font que les particuliers auront moins d'argent et moins de possibilités d'emprunt pour assurer le financement de ces rénovations indispensables. Ainsi, la proposition de ce mandat est aujourd'hui encore plus adéquate. Pour ces raisons, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra ce mandat.

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mes liens d'intérêts sont les suivants: je suis le directeur de la menuiserie Gilbert Risse & Fils SA et je bénéficierais des effets de ce mandat.

Notre groupe parlementaire a étudié attentivement ce mandat. Nos collègues proposent que la mesure 1 du Plan de relance soit prolongée en raison de son succès et surtout, ils estiment que cette mesure doit être conduite immédiatement afin d'accélérer la rénovation énergétique du bâti fribourgeois. Les moyens financiers devront être évalués par le Conseil d'Etat et feront l'objet de décrets séparés. Cette mesure permettra également de baisser durablement la consommation de mazout et de gaz, donc d'améliorer l'empreinte carbone. D'un point de vue politique, ce mandat est adéquat. Il montre la volonté politique du canton d'agir sur son empreinte carbone. Ce mandat devrait également aider à lutter contre la menace des pénuries qui nous guettent.

Le Conseil d'Etat met en avant le prolongement du Programme Bâtiments déjà organisé. Il évoque également le manque de main d'œuvre des entreprises, ainsi que la saturation du marché. Pour ces raisons, il nous demande de ne pas soutenir le mandat. Il est clair que ce mandat est une hérésie d'un point de vue économique. Le seul moyen de le mettre en œuvre, à l'heure actuelle, est l'importation importante de marchandises et de main-d'œuvre, les deux conduisant à une hausse de notre bilan carbone et augmentant même le problème de logement dans le cadre de la main-d'œuvre importée. Manque équivaut à hausse des prix des loyers. Les risques, dans les faits, sont de subventionner un marché saturé et de dépenser l'argent public pour subventionner des prix qui pourraient être excessifs. Il est important de garder notre capacité financière pour donner les impulsions nécessaires en temps et en heure.

Même d'un point de vue environnemental, le gaspillage d'argent à disposition est contre-productif à une politique cohérente. Le bon sens appellerait à respecter le point de vue du Gouvernement en retirant le mandat. Toutefois, je pense que les objectifs politiques prendront le dessus. Le groupe Le Centre a fortement débattu du sujet et a décidé, dans sa majorité, de ne pas céder aux sirènes du populisme excessif et de préserver notre capacité à subventionner.

Après ces quelques constatations, une grande majorité du groupe Le Centre, vous l'aurez compris, refusera ce mandat.

Morand Jacques (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je suis syndic d'une ville, donc propriétaire immobilier, président d'une caisse de pension qui est propriétaire immobilier et également propriétaire immobilier à titre personnel.

De mon point de vue et de mon intérêt personnel, nous devrions soutenir ce mandat. Cependant, je ne le soutiendrai pas et je prends la parole au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Il faut dire que ce mandat est une fausse bonne idée. Mon préopinant a donné beaucoup d'arguments convaincants, mais il ne faut pas mélanger le Plan de relance Covid, qui est quelque part derrière nous, avec les mesures d'économies d'énergie. Aujourd'hui, il ne faut pas mélanger ces deux débats, ni les porte-monnaie qui vont avec. Le Conseil d'Etat, par rapport à ce mandat, aurait l'obligation d'entrer en matière sur ces subventionnements conséquents alors qu'une pénurie de matériaux existe. Les carnets de commandes des entreprises aujourd'hui qui œuvrent dans ce domaine ne font pas pitié et le manque de personnel fait que donner de l'argent aux promoteurs immobiliers, pour des rénovations qui ne vont pas pouvoir voir le jour tout de suite, est à mon avis un leurre. Il y a d'autres projets qui demandent également beaucoup d'argent dans le domaine de l'énergie mais à ce jour, les choses avancent. Le Conseil d'Etat, en ce qui concerne le plan de l'énergie, s'est engagé, dans le futur, si le trend devait diminuer ou fléchir, à revenir avec des mesures supplémentaires pour encourager la rénovation des bâtiments. Ainsi, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, dans sa grande majorité, ne soutiendra pas ce mandat.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Im Oktober 2020 hat der Grosse Rat einen Betrag von fast 64 Millionen Franken für den Wiederankurbelungsplan bereitgestellt, um die Auswirkungen der Gesundheitskrise auf unsere Wirtschaft abzdämpfen. Einige der Massnahmen laufen noch bis Ende 2022 und einige gehen sogar über das Schuljahr 2022/23 hinaus.

Wir haben die Gelegenheit genutzt - und ich danke Ihnen noch einmal dafür -, um das Gebäudeprogramm zu stärken, ich glaube das war wichtig und entscheidend, weil das Gebäudeprogramm einen wichtigen und entscheidenden Pfeiler der Energiewende darstellt.

Aujourd'hui, et cela a été dit, malgré la guerre en Ukraine et le risque de pénurie d'énergie, le contexte est tout autre. Ce matin, nous avons fait le point avec les acteurs économiques. Et je peux vous assurer que notre économie fonctionne bien, voire très bien, étonnamment bien, il faut le dire, et nous ne pouvons que nous en féliciter. Les carnets de commandes des entreprises du domaine du bâtiment sont pleins. D'ailleurs, certaines n'arrivent plus à répondre à leur clientèle. Vous l'avez vu cette semaine, le taux de chômage est au plus bas. On peut s'en réjouir. Pourquoi prolonger la mesure du Plan de relance? C'est finalement la question que nous nous posons, prévoyant donc une augmentation du taux de subventionnement de 50 % pour les rénovations énergétiques. M^{me} la Députée Christel Berset l'a dit, il s'agit de renforcer le Programme Bâtiments. Non, renforcer le Programme Bâtiments n'est pas une finalité. L'objectif est d'augmenter ou de maintenir le niveau d'assainissement des bâtiments du parc immobilier. J'y reviendrai tout de suite.

Parfois, il est important d'avoir des effets symboliques. Cependant, un effet symbolique qui coûte 17 millions alors qu'il n'est pas indispensable, c'est quand même très cher pour un effet symbolique tel mentionné par M^{me} la Députée Berset. Le Conseil d'Etat comprend l'idée des motionnaires, qui ont très justement constaté l'énorme succès de cette mesure du Plan de relance et aussi l'importance d'accélérer la rénovation des bâtiments.

Anders ausgedrückt: Diese Massnahme entspricht wirklich voll und ganz den Aktionen, die die Behörden aufstellen sollten, um den Energieverbrauch zu reduzieren, vor allem im jetzigen Kontext auch um die Energiewende zu beschleunigen und natürlich so den Ersatz von fossilen Energien voranzutreiben und unseren CO₂-Ausstoss zu reduzieren. Das alles - und ich glaube, da sind wir uns einig - ist völlig richtig.

Néanmoins, le Conseil d'Etat constate que depuis l'arrêt de la mesure du Plan de relance en raison de l'épuisement des montants disponibles, le nombre de demandes de subventions est resté à un niveau très élevé, voire stable. Il est sensiblement plus élevé qu'en 2019-2020, avant la mise en vigueur du Plan de relance. Nous avons fait tout juste et nous pouvons nous en féliciter. A travers ce Programme Bâtiments soutenu ensuite par le Plan de relance, l'Etat de Fribourg a engagé 83 millions de francs de subventions entre 2019 et 2021. C'est donc une somme conséquente. Je vous rappelle que le nombre de demandes ne fléchit pas. Cette année n'est pas différente. A ce jour, nous sommes déjà à plus de 1700 demandes pour 19 millions de francs de subventions promises. Prenez rapidement note: en 2019, nous avions environ 1100 promesses de subventionnement pour l'assainissement des bâtiments; nous avons pu augmenter en 2020 à 1200. Ensuite, il y eut le Plan de relance et là, la demande a doublé. Nous sommes passés de 1200 bâtiments subventionnés à 2400. Alors que s'est-il passé une fois que nous avons stoppé cette mesure du Plan de relance? Cette année, après neuf mois, nous avons enregistré 1755 promesses. Si vous divisez par 9 mois puis multipliez par 12 mois, vous comptez 2300 demandes, donc à peu de choses près le montant que nous avons atteint durant la phase durant laquelle nous avons subventionné de manière supplémentaire le Programme Bâtiments. L'effet est là, même sans cette subvention complémentaire.

Le Conseil d'Etat constate donc que les marchés ne parviendraient pas à absorber une nouvelle vague aussi importante de projets à réaliser. Nous pouvons le regretter, je le conçois. Pour différentes raisons, il n'y a pas assez de main-d'œuvre qualifiée pour planifier et réaliser les travaux, je l'entends tous les jours. Le matériel peine à être livré, et il n'est pas rare qu'un propriétaire doive attendre plus de six mois pour que les travaux puissent être réalisés, et ce pour autant qu'il ait déjà reçu des offres. Rappelons également que sur la base d'un postulat accepté ce printemps par le Grand Conseil, un groupe de travail a été constitué dans le canton avec les organisations professionnelles et les services de l'Etat afin de mettre en place une stratégie permettant d'amener davantage de personnel qualifié dans le domaine de l'énergie pour pouvoir concrétiser cette stratégie énergétique. Je note également que nous avons besoin de personnel dans d'autres domaines, le domaine de la santé, des ingénieurs, etc. Il y a donc concurrence pour le personnel qualifié. Mais cela prendra du temps, quelques années jusqu'à ce que le marché soit moins tendu et que le nombre de bâtiments à rénover puisse être augmenté.

Zum Schluss war der Wiederankurbelungsplan ein Erfolg und hat unserer Wirtschaft sehr gut geholfen. Schliesslich war er auch - und das wurde gesagt - als punktuelle Massnahme zur Überbrückung einer konjunkturell schwachen Phase gedacht. Allerdings wurden dadurch auch die finanziellen Mittel des kantonalen Energiefonds sehr, sehr rasch aufgebraucht.

Dès lors, et afin de pérenniser le Programme Bâtiments jusqu'en 2030 – c'est cela qui nous tient à cœur –, le Conseil d'Etat a agi en prévoyant d'adapter son budget et sa planification financière afin de verser au fonds un montant de 5,34 millions de francs par année dès 2023. C'est donc une augmentation de plus de 34 millions, montant auquel il faudra ajouter les contributions globales de la Confédération. Ceci, si vous avez fait le calcul, permettra en finalité de disposer d'un montant d'environ 20 millions par année pour le Programme Bâtiments, qui suffisent, à notre avis, à maintenir le niveau très élevé des rénovations des bâtiments.

Der Staat wird die Hauseigentümer auch in Zukunft bei den Investitionen in die Sanierung ihrer Gebäude unterstützen. Der Staatsrat - und da komme ich noch einmal auf eine Frage von Herrn Grossrat Ingold zurück - wird auch die Entwicklung, wir haben das geschrieben, des Marktes beobachten und den Moment erkennen, in dem die Unternehmen in der Lage sind, die Kadenz im Hinblick auf die Energiewende wieder zu steigern, ein sehr wichtiger Moment.

Sur cette base-là, il prendra les mesures nécessaires en temps voulu afin de permettre une croissance contrôlée mais très dense de la rénovation pour atteindre les objectifs de la politique énergétique.

En résumé, je pense qu'un prolongement de cette mesure du Plan de relance reviendrait à créer un effet d'aubaine inacceptable – il faudrait trouver les 17 millions ailleurs – au sens d'un emploi judicieux et parcimonieux des deniers publics. Il en résulterait un réel gaspillage de l'argent public, parce que nous n'avons pas besoin de cet argent. De plus, le marché n'a pas besoin de mesures de relance dans un domaine qui peine déjà à répondre à la demande.

Compte tenu de ces considérations, vous l'aurez compris, le Conseil d'Etat vous propose de refuser le présent mandat.

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 58 voix contre 39. Il y a 4 abstentions.

Ont voté en faveur du mandat:

Morel Bertrand (SC, Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV, PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR, PS / SP), Dorthe Sébastien (SC, PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Benoît (FV, VEA / GB), Müller Chantal (LA, PS / SP), Bürdel Daniel (SE, Le Centre / Die Mitte), Fahrni Marc (VE, UDC / SVP), Stöckli Markus (SE, VEA / GB), Grossrieder Simone Laura (SE, VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV, VEA / GB), Repond Brice (GR, PLR/PVL / FDP/GLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA, UDC / SVP), Dupré Lucas (GL, UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR, UDC / SVP), Dumas Jacques (GL, UDC / SVP), Barras Eric (GR, UDC / SVP), Berset Alexandre (SC, VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR, PS / SP), Ingold François (FV, VEA / GB), Clément Bruno (GR, VEA / GB), Mesot Roland (VE, UDC / SVP), Vial Pierre (VE, PS / SP), Herren-Rutschi Rudolf

(LA,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP). *Total: 58.*

Ont voté contre:

Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte). *Total: 39.*

Se sont abstenus:

Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 4.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion 2022-GC-61

Fribourg sans « blackout » électrique

Auteur-s:	Dafflon Hubert (<i>Le Centre/Die Mitte, SC</i>) Clément Christian (<i>Le Centre/Die Mitte, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Dépôt:	23.03.2022 (<i>BGC mai 2022, p. 1597</i>)
Développement:	23.03.2022 (<i>BGC mai 2022, p. 1597</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	30.08.2022 (<i>BGC octobre 2022, p. 2969</i>)

Prise en considération

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je m'exprime en tant que co-motionnaire et aussi au nom de mon collègue Christian Clément.

Nous sommes dans une situation de crise énergétique évidente et probablement que cet hiver sera particulièrement difficile. C'est quoi le blackout électrique? C'est qu'à un certain moment, les fournisseurs de prestations n'arrive plus à suivre la demande du pic, selon l'horaire de la journée ou du jour de la semaine. Notre motion n'avait qu'un but: casser les pics de consommation d'électricité par deux façons. D'une part, les appareils électroniques qu'on met à disposition des ménages et des entreprises pour, d'une part, avoir un bon contrôle de la consommation réelle d'électricité et, d'autre part, pour que l'entreprise

puisse, à distance, enclencher ou déclencher la consommation électrique. Mais ce qu'on voulait aussi, c'est rapidement instaurer des tarifs différenciés pour l'utilisation de l'électricité. Ce n'est pas la même chose de recharger sa voiture électrique un lundi matin d'hiver à - 30 degrés entre 11 h et midi que de le faire durant la nuit lorsqu'il y a peu de consommateurs. Et nous voulions, dans ce sens-là – c'était important pour nous de marquer le coup –, des tarifs différenciés en fonction du jour, des heures, des saisons.

Le Conseil d'Etat nous répond qu'en l'état, ce n'est pas de notre compétence ou de sa compétence – c'est avant tout une compétence fédérale – et qu'il est bien peu probable que nous puissions interférer dans la politique tarifaire des fournisseurs d'électricité. Nous prenons acte de ces informations.

Nous pensons que l'Etat de Fribourg est aussi le propriétaire des fournisseurs de prestations et dans ce sens-là, le canton pourrait lui-même intervenir pour faire justement le maximum qu'on puisse faire pour éviter tout blackout électrique cet hiver parce que le pire qui puisse arriver, pour l'économie, c'est un blackout durant les heures de travail, qui ne pourraient dès lors plus être travaillées. On nous a fait comprendre qu'en soi, la motion était irrecevable. Je ne le pense pas mais, néanmoins, tenant compte de toutes ces considérations et en espérant naturellement, par rapport à ce qui est dit, que dès 2023 les entreprises vont mettre en place des compteurs électriques intelligents, mettre en place des enclenchements à distance et que l'on aura aussi la possibilité d'avoir des tarifs différenciés.

Avec mon collègue, nous avons décidé de retirer cette motion, mais je peux vous garantir une chose: si on voit dans les deux ans qu'il y a premièrement des blackouts électriques, deuxièmement que rien ne se passe, on reviendra à charge. Je prendrai aussi des préavis au niveau de la recevabilité d'une telle motion, mais en l'état, je fais confiance aux réponses du Conseil d'Etat et nous retirons notre motion.

> Cette motion est retirée par ses auteurs.

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

Loi 2020-GC-31 Révision de la Loi sur le Grand Conseil

Rapporteur-e:	Berset Solange (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	20.05.2022 (BGC septembre 2022, p. 2460)
Préavis de la commission:	04.07.2022 (BGC septembre 2022, p. 2521)
Remarque:	Ce projet de loi donne suite à une initiative parlementaire. Il a dès lors été adopté par une commission parlementaire en lieu et place du Conseil d'Etat.

Première lecture (suite)

I. Acte principal : loi sur le Grand Conseil (LGC)

Art. 191 al. 1 (modifié), al. 1a (nouveau), al. 2 (modifié)

Berset Solange (PS/SP, SC). La modification proposée permet d'instaurer des règles plus larges en cas de représentation du Gouvernement. Il y a la proposition d'ajouter une règle générale pour les représentations, en gardant que c'est le conseiller ou la conseillère d'Etat qui représente le domaine concerné et le chancelier ou la chancelière pour la Chancellerie. Il est précisé également que le Conseil d'Etat peut se faire représenter par un ou une autre conseiller ou conseillère d'Etat. Est ainsi supprimée l'exigence d'exceptionnalité de la représentation, notamment lorsqu'il s'agit de régler des questions techniques ou de procédure.

> Adopté.

Art. 195 al. 1 (modifié)

Berset Solange (PS/SP, SC). Il s'agit de préciser, concernant la prise de parole du représentant ou de la représentante du Gouvernement.

> Adopté.

Art. 199 (abrogé)

Berset Solange (PS/SP, SC). Il s'agit ici des dispositions finales et du droit transitoire. Les articles 199 et 200 sont abrogés.

> Adopté.

Art. 200 (abrogé)

> Adopté.

Art. 200a (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). L'article 200a (nouveau) concerne le droit transitoire de la modification de la présente loi, notamment concernant le délai de mise en œuvre. Comme les commissions thématiques ont été abandonnées en première lecture, il faudra bien évidemment modifier cet article en fonction du résultat de la deuxième lecture.

> Adopté.

Art. 200b (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). Il s'agit ici du droit applicable. Donc différents articles de la loi d'application du Code pénal, de la loi sur le droit de pétition ou encore toutes les règles concernant les séances par visioconférence, transmission des PV et autres, seront applicables dès l'entrée en vigueur de la présente loi. Elles ne feront pas partie des dispositions d'application différées telles que la Commission des grâces, pétitions et motions populaires. Le nouveau droit s'applique à toutes les commissions dès qu'elles seront instaurées.

> Adopté.

Art. 209 al. 2 (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). L'article 209 al. 2 concerne le droit complémentaire. En fait, les risques encourus par la participation à distance et la généralisation de la forme électronique, l'authentification aussi, les signatures, doivent être anticipées. Cet alinéa donne compétence au Bureau de prendre les mesures nécessaires par voie d'ordonnance afin que ces adaptations technologiques nécessaires puissent être réalisées.

> Adopté.

Art. A1-3 al. 1

Berset Solange (PS/SP, SC). Il s'agit ici de l'article 3 de l'annexe 1 concernant le montant de l'indemnité de base allouée aux groupes parlementaires.

Avec la complexité des dossiers soumis aux députés, le statut de milice, l'évolution de la technologie, il est important que les groupes parlementaires puissent bénéficier d'un montant de base plus important afin de permettre de donner des mandats à des professionnels de domaine par exemple, ou l'engagement d'un ou d'une secrétaire politique pour le groupe. Le montant actuel a été fixé en 2006, il y aura bientôt vingt ans. Le montant qui est proposé ici est un montant de base de 37 700 frs.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le montant avancé semble, pour le Conseil d'Etat, disproportionné si on le rapporte aux 20 % du secrétariat parlementaire avancés lors des travaux parlementaires. A l'heure où le citoyen doit se serrer la ceinture, notamment en raison de l'inflation, le Conseil d'Etat est d'avis que le politique doit montrer l'exemple en se montrant parcimonieux avec l'argent du contribuable.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je propose un amendement fixant le montant de base est à 10 000 frs.

Ce montant, actuellement, est de 5700 frs. Le projet de loi aimerait l'augmenter de 32 000 frs, pour un montant total de 37 700 frs. Cela doit permettre aux groupes d'engager un collaborateur ou de mandater un tiers dont les tâches s'approcheront, voire seront identiques, à celles d'un assistant ou d'une assistante parlementaire.

Pour le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, la finalité de ce montant devrait être de décharger les chefs de groupe de questions organisationnelles – PV des séances, location des salles, organisation des repas, etc. – mais pas celles d'un assistant parlementaire. Il ne revient pas à un collaborateur de rédiger des interventions ou les instruments parlementaires des députés d'un groupe. C'est la tâche des députés.

Lors de la visite des parlementaires romands, le conférencier Roger de Weck a fait un exposé sur les rapports entre exécutif et parlement fédéraux et a suggéré, pour renforcer le rôle des parlementaires fédéraux face au Conseil fédéral, d'augmenter à deux les assistants parlementaires auxquels a droit chaque parlementaire. Je répondrai que comparaison n'est pas raison. Les rapports de force entre le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale ne sont pas les mêmes que ceux que nous connaissons entre le Parlement et le Conseil d'Etat. Cela tient entre autre à l'instrument parlementaire du mandat, qui permet au Grand Conseil d'imposer directement des actions au Conseil d'Etat dans son champ de compétences. Et l'utilisation de cet instrument est

très populaire puisqu'entre 2016 et 2019, il y avait 17 mandats, entre 2019 et 2020 13 mandats, 2020 et 2021 14 mandats, entre 2021 et 2022 on note un léger tassement pas trop significatif – on est à 11 – car il y en a déjà quatre de plus entre mai et septembre. On peut aussi mentionner le nombre croissant des autres instruments parlementaires qui mobilisent la force de plusieurs collaborateurs et collaboratrices de l'Etat. Selon la prise de position du Conseil d'Etat, au premier semestre 2022 on a une augmentation de plus 25 %. Il est donc à craindre que l'engagement de ces collaborateurs ne fasse qu'accentuer cette avalanche d'instruments parlementaires et que le Conseil d'Etat doive engager des collaborateurs pour répondre aux divers instruments déposés par les parlementaires. C'est pour cette raison que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux estime qu'un montant supplémentaire de 10 000 frs permet d'engager quelqu'un qui soulage les chefs de groupe de toutes les tâches organisationnelles sans créer cette excroissance d'instruments parlementaires.

C'est pour cela que je vous demande de soutenir cet amendement.

Schwander Susanne (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Als ich dieses Gesetz gelesen habe, unabhängig von der Fraktion, habe ich mir doch die Frage gestellt, wie man zu diesem Betrag von neu 37 700 Franken kommt gegenüber 5 700 Franken wie bisher.

Als Gewerbefrau weiss ich etwa, zu welchem Betrag ein Verrechnungslohn gerechnet werden muss, und hier sind wir auf einem fast sechs Mal höheren Betrag in diesem neuen Gesetz. Ein durchschnittlicher Verrechnungslohn für ein KMU für einen Sachbearbeiter oder eine Sachbearbeiterin beträgt rund 120 Franken. Wenn ich nun den Fraktionsbeitrag von diesen 37 700 Franken nehme und durch die 120 Franken teile, erhalte ich 314 Stunden, in denen eine Sachbearbeiterin, ein Sekretär, eine Sekretärin, für die Fraktion arbeiten könnte.

Wir haben rund 10 Fraktionssitzungen im Jahr und zusammen mit Vorbereitungs- und Nachbereitungszeiten bin ich auf rund 90 Stunden gekommen, das macht 10 800 Franken. Was passiert dann mit den restlichen zur Verfügung stehenden 224 Stunden respektive 26 900 Franken?

Ce reste considérable aide alors à alimenter les caisses des fractions et par ça, les partis politiques.

Es ist eine Tatsache, dass es für alle Parteien laufend schwieriger wird, Unterstützungsgelder zu generieren, daher wohl auch der grosse Zuspruch fast aller Parteien zu dieser sehr grosszügigen Erhöhung. Persönlich bin ich generell gegen ein System, in welchem die Parteien durch Steuergelder alimentiert werden. Ich appelliere daher an Ihre finanzielle Verantwortung, werte Kolleginnen und Kollegen, mit Steuergeldern achtsam umzugehen und bitte Sie, das Amendement der Fraktion der Freisinnig Demokratischen und Grünliberalen Partei zu unterstützen.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Effectivement cette augmentation peut paraître énorme, peut paraître très forte par rapport à la proposition qui nous est faite aujourd'hui. Je dois pouvoir dire que cette augmentation d'un montant qui n'a pas varié correspond à une évolution de la tâche du Grand Conseil, de la tâche des députés, de la tâche des chefs de groupe.

Pour avoir fonctionné pendant quatorze ans comme chef de groupe, je crois pouvoir répondre à ma chère collègue Antoinette de Weck. Le travail de chef de groupe peut se compter en heures de manière beaucoup plus haute que vous ne l'avez fait jusqu'à maintenant. Il est important de pouvoir non seulement faire de l'organisation de groupe, mais de préparer les sessions en prenant des contacts avec tous les intervenants qui sont concernés par les objets qui sont à l'ordre du jour. D'autre part, ce montant n'est pas exclusivement destiné au soutien des chefs de groupe. Ce montant est destiné aux groupes parlementaires et quand je dis que la situation a changé par rapport à il y a un certain nombre d'années, elle a changé de deux manières. Elle a d'abord changé dans la complexité des objets qui nous sont soumis et dans le nombre des objets qui nous sont soumis. Ces objets, on ne peut pas se contenter actuellement de ne faire que les lire, se faire sa propre idée et se dire on votera de telle ou de telle manière. Cela nécessite de prendre un certain nombre de contacts, cela nécessite de prendre des informations, cela nécessite donc du temps supplémentaire.

Le deuxième élément qui est très important, c'est que le rôle des députés et leur engagement dans la fonction parlementaire, par rapport à une fonction professionnelle, a également évolué. Je crois que, pour avoir eu l'occasion de pratiquer pendant de très nombreuses années la conjugaison d'une activité professionnelle et d'une activité de député, j'ai bien de la chance depuis six mois de ne plus le faire, ce qui me laisse plus de temps pour préparer mes dossiers. Et je dois dire qu'elle n'est plus possible sans trouver des ressources pour essayer de pouvoir avoir les informations qui sont nécessaires à l'exercice de la fonction, donc ces informations, qu'elles soient simplement par contact avec différents professionnels des différents domaines d'activités touchés etc. Donc cela signifie que nous devons pouvoir disposer de ressources pour pouvoir avoir du conseil, pour pouvoir avoir du temps de recherche, pour pouvoir avoir du temps d'organisation de groupe.

Dernier argument: évidemment et ce n'est pas nouveau, il y a des années que les grands groupes parlementaires mobilisent leur secrétaire politique pour faire du travail pour le groupe parlementaire et là aussi, pour avoir fonctionné dans le plus petit groupe parlementaire de ce Parlement cantonal, évidemment on n'avait pas la possibilité de le payer. Donc, ça rétablit une certaine équité entre les groupes parlementaires pour pouvoir faire cette tâche. C'est dans ce sens et avec ces considérations

que, même si le montant paraît important, il est nécessaire à une pratique cohérente, consciencieuse et documentée de notre activité parlementaire et je vous demande de soutenir la proposition de la commission.

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Notre groupe et moi-même, à titre personnel comme porte-parole du groupe, nous soutenons la version initiale de la commission de porter à 37 700 frs le montant pour soutenir les groupes parlementaires.

Je suis chef de groupe, on est député à la base, c'est un travail immense qui est exigé de notre part, à tout instant, à tout moment, et une disponibilité incroyable. Si vous voulez faire tout votre travail, vous êtes plus qu'à 100 %, ça je tiens à vous le dire. La même question m'est toujours posée: "Combien de temps tu travailles pour le Grand Conseil ?" C'est énorme. Et on le voit régulièrement, ce serait important pour nous d'avoir une personne de référence, un juriste ou bien un journaliste qui est disponible pour nous donner des conseils, pour nous appuyer lorsqu'on a des incertitudes, des recherches à faire.

Je partage les propos du collègue Benoît Rey, je pense que c'est important que nous, les groupes parlementaires, nous soyons aussi soutenus. Je suis le premier d'accord à dire "le système de milice est un bon système". Mais en face, on a un système professionnel, un Conseil d'Etat, une administration forte, des juristes, des économistes et tout, et nous on doit arriver à être le plus juste possible. Tout à l'heure j'ai retiré ma motion parce qu'on m'a fait comprendre que ce n'était pas trop recevable. Eh bien je vous le dis franchement, j'aurais préféré la soumettre à un juriste, chez moi. J'aurais peut-être pu le faire à l'interne – mais ce n'est pas toujours à ces gens qui sont à côté de vous de travailler bénévolement pour le Parlement –, le soumettre à quelqu'un en disant "Qu'est-ce que tu penses ? Est-ce que ça tient ou ça ne tient pas la route?" C'est ça aussi notre rôle, c'est d'avoir aussi un contrepoids par rapport à l'administration. Nous, M^{me} Schwander, on ne fait pas seulement les 10 ou 9 séances de préparation. Il y a toutes les consultations publiques que le groupe parlementaire prend en mains. C'est tout un travail d'analyse, de discussions, de préavis à donner... C'est un travail immense. Il y a des journées de réflexion que nous mettons à disposition, on a toute une partie de communication, on se répartit ça entre nous et avoir un bras droit ou une main droite, je pense que ce serait une excellente chose et ce n'est pas un luxe à mon avis, et dans ce sens-là je vous conseille de refuser l'amendement de M^{me} de Weck et de garder la version initiale de la commission à 37 700 frs pour garantir de notre côté un soutien complet, professionnel par rapport à l'administration qui elle aussi est professionnelle.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Je remercie les différents intervenants concernant cette proposition de la commission. Je tiens peut-être juste à préciser que, visiblement, on n'a pas la même vision des choses et du travail qui devrait ou qui doit être fait par nos parlementaires. Par nous, parlementaires, je préciserais quand même en tout premier lieu que si nous sommes là, miliciens, c'est bien pour le bien, en tout cas c'est pour ça qu'on est engagé et élu de notre population, de toutes nos habitantes et de tous nos habitants du canton qui ont le droit d'être défendus par rapport à différentes choses. On travaille pour eux en fait, c'est ça mon premier but. Donc, je trouve que c'est un petit peu léger, je dirais, de dire "on met ça sur le dos des citoyens" parce qu'il y a peut-être d'autres choses qu'on pourrait peut-être voir par rapport à ça". J'aimerais juste prendre la loi actuelle: qu'est-ce qu'elle dit par rapport à l'interprétation qui peut être faite? La loi dit: "Chaque groupe reçoit une indemnité annuelle pour contribuer à la couverture des frais de secrétariat et de son fonctionnement". Pour moi, le fonctionnement c'est aussi que nous, députés, puissions travailler de manière aussi un petit peu professionnelle, ou en tout cas pour pouvoir s'appuyer de temps en temps sur un professionnel ou une professionnelle.

Par ailleurs, je n'ai pas compris sur quelle base on parle de 120 frs de l'heure parce qu'en fait, l'idée, si on regarde les salaires d'une collaboratrice administrative ou d'un collaborateur administratif actuellement en l'état en classe 12-14 c'est 61 000 frs à l'engagement et si on veut un assistant de direction en classe 16-18 c'est 65 000 frs annuels. On reste quand même, avec 37 700 frs, à des montants vraiment raisonnables. Il appartient ensuite à chacun des groupes de décider, en fonction de ses besoins, où il va mettre ses priorités pour utiliser ces montants. Je pense qu'avec l'évolution des dossiers qui sont tellement complexes, ça doit vraiment être visé dans cette aide pour permettre d'améliorer le fonctionnement de chacun.

Je vous demanderais de soutenir la proposition de la commission.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Comme je l'ai dit en préambule, le Conseil d'Etat estime qu'effectivement, une augmentation d'un rapport 6 est exagéré dans le cadre actuel où tous les citoyens doivent faire face. Par ailleurs, il comprend mal les propos exprimés par la rapporteure puisqu'il a été exprimé lors des travaux de la commissions parlementaire qu'il fallait un soutien à 20 %. Donc si je fais les calculs avec les montants que vous avez dits, ça fait le double d'une assistante de direction payée à l'Etat. Voilà. Sinon il craint effectivement aussi l'explosion des instruments parlementaires qui chargent passablement l'administration cantonale et je rappelle, puisque les statistiques du mandat ont été évoqués, que cet instrument devrait rester exceptionnel puisqu'il ne tient compte ni des processus budgétaires, ni de la séparation des pouvoirs.

Je vous invite donc, au nom du Conseil d'Etat, à aller plutôt dans le sens de l'amendement, sans en avoir discuté vraiment, mais avec le principe que la demande était exagérée.

> Au vote, la proposition de la députée de Weck, opposée à la proposition initiale de la Commission, est rejetée par 72 voix contre 23. Il y a 3 abstentions.

> Adopté selon la proposition initiale de la Commission.

Ont voté en faveur de l'amendement:

Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB).
Total: 23.

Ont voté contre:

Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Berset Solange (SC,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Ingold François (FV,VEA / GB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte).
Total: 72.

Se sont abstenus:

Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte).
Total: 3.

II. Modifications accessoires : loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)

Art. 106 al. 6 (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). L'article 50 de la loi sur le Grand Conseil prévoit que l'exercice du droit de référendum financier, ci-après référendum parlementaire, par un quart des membres du Grand Conseil, est régi par la loi sur les droits politiques. Or, cette dernière ne prévoit pas de règle propre au référendum parlementaire. C'est afin de clarifier la procédure et d'y remédier qu'il est proposé les modifications suivantes de l'alinéa 6 de l'art. 106 (nouveau). Les alinéas 2 let. c, 3 let. a et 4 ne sont pas applicables aux demandes de référendum parlementaire financier facultatif.

> Adopté.

Art. 109a (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). Il s'agit là de la vérification des signatures du référendum parlementaire financier facultatif. Cet article dispose que la Chancellerie transmet la liste des signataires au Secrétariat du Grand Conseil pour vérification et l'alinéa 2 donne au Secrétariat du Grand Conseil la compétence de vérifier dans un délai de 5 jours ouvrables les signatures.

> Adopté.

Art. 110 al. 2

Berset Solange (PS/SP, SC). Il s'agit dans cet article de modifier la lettre b, conformément à l'article 109 et 109a.

> Adopté.

Art. 110a al. 1 (modifié)

Berset Solange (PS/SP, SC). Il est notifié que les listes de signatures à l'appui d'une demande de référendum financier parlementaire sont publiques.

> Adopté.

II. Modifications accessoires : loi sur le droit de pétition

Art. 5 al. 3 (modifié), al. 4 (nouveau), al. 5 (nouveau)

Berset Solange (PS/SP, SC). Il s'agit de modifier la loi sur le droit de pétition. Ces modifications précisent la procédure parlementaire applicable au traitement de la pétition. Actuellement la pétition reçue est transmise au Conseil d'Etat comme s'il s'agissait d'une résolution. Le nouvel alinéa précise que la commission transmet une copie de son rapport au Conseil d'Etat mais que ce dernier n'a pas à y répondre.

> Adopté.

II. Modifications accessoires : loi d'application du Code pénal (LACP)

Art. 7 al. 2 (modifié), al. 3 (modifié)

Berset Solange (PS/SP, SC). La loi d'application du Code pénal est modifiée comme suit à son article 7: pour les grâces, la disposition modifie la désignation de l'autorité à qui doit être adressé le recours en grâce. Actuellement l'article 7 de la loi d'application du Code pénal prévoit que le recours est adressé au Conseil d'Etat qui ensuite le transmet au Grand Conseil. La logique veut que le recours soit déposé auprès de l'autorité qui statuera à son sujet, pour simplifier les procédures.

> Adopté.

III.

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

> La première lecture est ainsi terminée. La deuxième lecture aura lieu ultérieurement.

—

Election judiciaire 2022-GC-164

Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine

Rapport/message: 22.09.2022 (BGC octobre 2022, p. 2914)

Préavis de la commission: 28.09.2022 (BGC octobre 2022, p. 2948)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 98; rentrés: 95; blancs: 2; nuls: 0; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élue M^{me} Petra Vondrasek, à Fribourg, par 93 voix.

Election judiciaire 2022-GC-165

Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Veveyse

Rapport/message: 22.09.2022 (BGC octobre 2022, p. 2914)
Préavis de la commission: 28.09.2022 (BGC octobre 2022, p. 2948)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 97; rentrés: 97; blancs: 2; nuls: 1; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élue M^{me} Marie Wicht, à Châtel-St-Denis, par 49 voix.

Ont obtenu des voix M^{me} Marina Rausis: 45.

Election judiciaire 2022-GC-166

Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Singine

Rapport/message: 22.09.2022 (BGC octobre 2022, p. 2914)
Préavis de la commission: 28.09.2022 (BGC octobre 2022, p. 2948)

Scrutin uninominal

Premier tour

Bulletins distribués: 97; rentrés: 97; blancs: 1; nuls: 0; valables: 96; majorité absolue: 49.

Ont obtenu des voix MM. Martin Waeber (48), Bernhard Schafer (31) et Pierre-André Jungo (17).

Deuxième tour

Bulletins distribués: 98; rentrés: 97; blancs: 0; nuls: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Ont obtenu des voix MM. Martin Waeber (45), Bernhard Schafer (37) et Pierre-André Jungo (15)

Troisième tour

Bulletins distribués: 97; rentrés: 96; blancs: 0; nuls: 0; valables: 96; majorité absolue: 49.

Est élu M. Martin Waeber, à Tafers, par 54 voix.

Ont obtenu des voix MM. Bernhard Schafer (40) et Pierre-André Jungo (2).

Election judiciaire 2022-GC-167

Assesseur-e (comptabilité) auprès de la Justice de paix de la Sarine

Rapport/message: **22.09.2022** (*BGC octobre 2022, p. 2914*)

Préavis de la commission: **28.09.2022** (*BGC octobre 2022, p. 2948*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 84; rentrés: 84; blancs: 2; nuls: 0; valables: 82; majorité absolue: 42.

Est élu *M. Philippe Ettlin, à Tentlingen*, par 82 voix.

—

> La séance est levée à 16 h 10.

Le Président:

Jean-Pierre DOUTAZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Patrick PUGIN, *secrétaire parlementaire*